



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 18 MARS ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 1^{er} AVRIL 2021

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucun

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnages de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Embauche technicien entretien des bacs - dépôt
- B) Paiement de la contribution régulière Tricentris 2021
municipalités membres - Résolution
- C) Établissement du prix de vente du terrain résolution
numéro 6-02-21 - Résolution
- D) Autorisation de reconduction et signature du contrat de
gestion à WM – Résolution
- E) Journée de la terre – Organismes partenaires - Résolution

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 15 avril 2021

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Était également présent : Monsieur Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 avril 2021

4-04-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté,
tel que présenté par le président,

- adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**III- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MARS ET DE LA
SÉANCC EXTRAORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} AVRIL
2021**

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2021.

5-04-21

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes accepte le procès-verbal de la séance
ordinaire tenue le 18 mars 2021.

- adopté à l'unanimité

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2021.

6-04-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes accepte le procès-verbal de la séance
extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2021.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

**VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE**

1- Rapport de la directrice générale et
secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période
(déchets, compost, recyclage)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période
du 19-03-2021 au 14-04-2021, déposée par le président;

7-04-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et
adoptés tels que présentés par le président pour la
période du 19-03-2021 au 14-04-2021, et ce, pour un
montant de 373 971.04\$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION

A) Embauche technicien entretien des bacs

Dépôt de l'embauche du technicien à l'entretien des
bacs.

adopté à l'unanimité

B) Paiement de la contribution régulière Tricentris 2021 municipalités membres

CONSIDÉRANT les factures reçues par Tricentris et
datées du 3 février 2021 pour la contribution régulière
de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer lesdites
contributions pour ses municipalités membres et que les
sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires
2021;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont
remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat
de gestion liant cette dernière à la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

8-04-21

Il est

Proposé par : Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières régulières à verser à Tricentris, centre de tri, pour ses quatre municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2021, pour un montant de 61 468.32 \$ taxes incluses, tel que stipulé dans les factures de Tricentris datées du 3 février 2021;

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

- adopté à l'unanimité

C) Établissement du prix de vente du terrain résolution numéro 6-02-21

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 372 et 2 807 162 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente, tel que déterminé par résolution 6-02-21;

CONSIDÉRANT l'évaluation et l'inspection effectués par la firme Évaluations Serge Lavoie Inc;

9-04-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice générale/secrétaire-trésorière à négocier, conclure et accepter l'offre d'achat qui pourrait être déposée par une personne ou une entreprise intéressée à acheter les lots numéros 2 625 372 et 2 807 162 appartenant à ladite Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes établisse le prix d'affichage du terrain à 1 000 000\$, et autorise son courtier à procéder à l'affichage.

-adopté à l'unanimité

D) Autorisation de reconduction et signature du contrat de gestion à WM

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres public numéro 11-002 datant de juin 2011, un Contrat de fourniture de services relatif à la gestion des activités de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (le « Contrat de gestion ») a été octroyé à WM Québec inc. faisant affaires sous le nom RCI Environnement pour une période initiale de cinq ans ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 5-10-16, adoptée le 20 octobre 2016, par le conseil de la Régie, le Contrat de gestion a été reconduit pour une période additionnelle de cinq (5) ans expirant le 20 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20.1 de la section 3. Les clauses administratives générales du Contrat de Gestion, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut reconduire, à nouveau, le Contrat de gestion pour une autre période additionnelle de cinq (5) ans;

10-04-21

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se prévale de la clause 20.1 de la section 3. Les clauses administratives générales du Contrat de Gestion et reconduise le terme de celui-ci pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit jusqu'au 20 octobre 2026;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise son président et sa directrice à signer cette reconduction.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

E) Journée Retour à la Terre – Organismes partenaires

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue au printemps 2021;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support matériel;

11-04-21

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes assume le coût des sacs et des publicités reliées à l'activité;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes fournisse le compost et les articles afférents à la bonne conduite de l'activité;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support matériel de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute : Carrefour jeunesse emploi

Saint-André d'Argenteuil : Municipalité Saint-André
d'Argenteuil

Brownsburg-Chatham: Club de curling de Brownsburg-
Chatham

Saint-Placide: Municipalité de Saint-Placide

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

Le président annonce la prochaine séance ordinaire qui aura lieu jeudi 20 mai 2021 à 19h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute, située au 380 rue Principale à Lachute;

12-04-21

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Carl Péloquin Président